

Auto-déclaration de conformité

L'Agence mondiale antidopage (AMA) déclare par la présente que la norme ISO/IEC 17043:2023 « *Évaluation de la conformité — Exigences générales relatives à la compétence des prestataires de contrôles d'aptitude* » est appliquée pour le système d'évaluation externe de la qualité (EQAS) de l'AMA.

L'EQAS de l'AMA fait partie intégrante des activités de surveillance des laboratoires antidopage de l'AMA. Une performance satisfaisante du laboratoire à l'EQAS est une condition obligatoire pour obtenir et conserver l'accréditation de l'AMA et l'approbation de l'AMA pour l'analyse des échantillons du Passeport biologique de l'athlète (PBA). L'EQAS est destiné à évaluer les compétences des laboratoires afin d'améliorer l'uniformité des résultats des contrôles; et offrir des opportunités de formation aux laboratoires accrédités par l'AMA et approuvés pour le PBA.

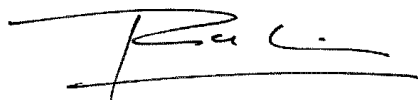
Le système de gestion et les opérations EQAS de l'AMA ont fait l'objet d'un processus approfondi de développement, d'amélioration et d'évaluation sur une période de plus de deux ans, comprenant : plusieurs audits internes; une évaluation au regard des exigences ISO/IEC 17043 en vigueur par deux auditeurs externes indépendants; et un audit de l'AMA du fournisseur sous-traitant d'échantillons EQAS.

En conséquence, l'AMA déclare par la présente que :

- son système d'évaluation externe de la qualité est conforme aux exigences de la norme ISO/IEC 17043:2023 « *Évaluation de la conformité — Exigences générales relatives à la compétence des prestataires de contrôles d'aptitude* »; et
- dans le cadre de cette auto-déclaration, cette conformité sera continuellement vérifiée et évaluée.

Date d'auto-déclaration : 20 décembre 2023

Date de la prochaine révision : décembre 2025



Prof. Olivier Rabin
Directeur principal, Science et médecine